

CCAS DE ROQUEFORT LES PINS

LIVRET D'ACCUEIL

MAINTIEN A DOMICILE



Horaires d'ouverture, au sein de la Mairie, du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

LUNDI	8h00 – 12h30 // 13h30 – 17h00
MARDI	8h00 – 12h30
MERCREDI	8h00 – 13h00
JEUDI	8h00 – 12h30
VENDREDI	8h00 – 12h30 // 13h30 – 17h00

Le Centre Communal d'Action Sociale de Roquefort-les-Pins est un établissement public communal, administré par un Conseil d'Administration et présidé de droit par le Maire.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Roquefort-les-Pins est titulaire de l'agrément qualité N° 2007 2 06 030 du 7 décembre 2007 délivré par la Préfecture des Alpes Maritimes.

Madame Nathalie MARÇAL, Adjointe aux Affaires Sociales, en est la Vice-Présidente.

Madame Valérie KRIMPZER, Adjointe Administrative est en charge :

- de l'instruction et de la constitution des dossiers d'aides et d'action sociale,
- du maintien à domicile des personnes âgées.

Ces services sont situés dans la Mairie de Roquefort-les-Pins.

Le Centre Communal d'Action Sociale et ses agents s'engagent à respecter discrétion professionnelle, confidentialité des informations et à assurer une prestation empreinte de dignité et de chaleur humaine.

L'établissement travaille en partenariat avec le Conseil Général, dans le cadre des prises en charge d'aide sociale et d'allocation personnalisée autonomie.

1. Les Prestations de Maintien à Domicile

Elles ont pour but de :

- Favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité.
- Lutter contre l'isolement et la solitude.
- Permettre à la personne d'être aidée, accompagnée, suppléée dans sa vie quotidienne.

Elles comprennent :

- Le portage de repas à domicile (Société SOGERES)
- La téléassistance (différents organismes privés)
- L'aide à domicile (entretien du logement, courses, préparation des repas)

Elles sont organisées grâce à l'emploi d'agents publics, fonctionnaires affectés à l'établissement ou mis à disposition par la commune.

2. L'Organisation des Services

- **LE MAINTIEN A DOMICILE**

Des aides ménagères interviennent chez les personnes âgées concernant l'entretien du domicile et les courses du Lundi au Vendredi sur la base de la prise en charge des Caisses de Retraite, du Conseil Général ou le tarif de base de la CNAV selon un planning établi par le service.

- **LE PORTAGE DES REPAS**

Les repas sont livrés en liaison froide. Les menus comportent six composantes : potage, hors d'œuvre, plat protidique, légumes et/ou féculents, fromage ou laitage, dessert. Les menus sont établis à l'avance par une diététicienne de la Société de portage de repas. Les repas sont ensuite livrés en liaison froide, 5 jours/7, du lundi au vendredi. Ils concernent les 7 jours de la semaine.

Le Centre Communal d'Action Sociale a en charge l'accueil physique et téléphonique du public, le traitement des commandes, le suivi de la prestation puis la facturation :

Tél : 04.92.60.35.06

- **LA TELEASSISTANCE**

Le Centre Communal d'Action Sociale dirige les personnes vers différentes sociétés de Téléassistance, ce système consiste en un appareil transmetteur et un médaillon placé chez le bénéficiaire, qui permettent d'établir un dialogue «direct», sans décrocher le téléphone, avec la centrale d'écoute.

En cas d'urgence, le personnel de la centrale alerte un proche connu ou le corps des Sapeurs-Pompiers. Le dispositif permet une écoute 24h/24 et le déclenchement rapide d'une intervention adaptée des secours en cas de nécessité.



MAIRIE DE ROQUEFORT-LES-PINS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Place Antoine Merle
06330 – ROQUEFORT LES PINS

Ligne directe : 04.92.60.35.06
Accueil de la Mairie : 04.92.60.35.00
Télécopie : 04.92.60.35.01



Email : ccas@ville-roquefort-les-pins.fr
Site internet : www.ville-roquefort-les-pins.fr